



Atelier de type A au rez-de-jardin

Par Jean756

Bonjour,

Je m'apprête à acheter un atelier de type A comme il est mentionné sur l'acte notarial. C'est une sorte de cave avec grande fenêtre qui donne sur l'extérieur.

Je ne sais pas si c'est une cave cachée enfaite car elle se situe dans les parties commune de l'immeuble.

Savez-vous qu'est ce que j'achète exactement lorsqu'il est spécifié que c'est un « atelier de type À »

Merci d'avance de votre reponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si c'est un atelier, ce n'est pas ou plus une cave. Et pourquoi "cachée" ?

C'était peut être une cave à l'origine, il faudrait relire le règlement de copropriété et bien vérifier qu'en cas de transformation ultérieure, les autorisations (urbanisme et AG) ont bien été obtenues.

L'utilisation de cet atelier doit toujours respecter le règlement de copropriété, certaines activités peuvent y être interdites : activités bruyantes (menuiserie ? musique ?) polluantes (réparation automobile ?) ou recevant du public (cours de peinture ?) etc.

Que voulez vous faire dans cet atelier ?

Prenez conseil auprès de votre notaire.